



Contrat de professionnalisation heures effectuées

Par **Mendesk1**, le **25/11/2014 à 14:57**

bonjour à tous,

Ma question est la suivante:

je suis actuellement en Master 1 que j'effectue en contrat de professionnalisation.

La situation de mon contrat est la suivante : J'ai un contrat de 35 heures correspondant aux heures en formation et aux heures en entreprise.

Mais d'octobre à janvier, je travaille 45 heures par semaine (3 jours en entreprise à raison de 7 heures travaillées par jour et 3 jours en formation à raison de 8 heures travaillées par jour).

Puis de janvier à avril, je travaille 37 heures par semaine (3 jours en entreprise à raison de 7 heures travaillées par jour et 2 jours en formation à raison de 8 heures travaillées par jour).

Je passe en 35 heures, lorsque je suis à temps plein en entreprise (5 jours en entreprise à raison de 7 heures travaillées par jour).

J'ai pu constater sur le site du gouvernement :

La durée du travail incluant les périodes où le salarié est en formation ne peut excéder la durée hebdomadaire de travail pratiqué dans l'entreprise ni la durée quotidienne légale du travail. Les salariés bénéficient du repos hebdomadaire.

J'aimerais simplement vérifier si c'est normal.

Si ça ne l'est pas, que puis-je faire ?

Cordialement.

Par **P.M.**, le **25/11/2014 à 17:20**

Bonjour,

Je pense qu'en consultant le site du Ministère du Travail, vous avez constaté et vérifié que ce n'est pas normal...

Nous ignorons si les heures supplémentaires vous ont été payées, si ce n'est pas le cas, vous pourriez déjà réclamer la régularisation salariale et refuser d'en effectuer à l'avenir...